

der dans la mesure du possible à accroître le commerce étranger sans nuire, toutefois, au négoce domestique.

Je désire traiter d'une façon un peu plus détaillée les observations de l'honorable député de Rosedale sur notre commerce domestique. Tous nos jeunes députés les plus brillants consacrent de longues heures au comité des affaires extérieures, ce qui est fort bien. J'espère, toutefois, que la Chambre établira un comité des affaires domestiques dont l'objet principal sera d'accroître le commerce au Canada. On y arriverait, par exemple, en favorisant davantage le négoce le long de la route de l'Alaska. A mon sens, nous ne nous montrons pas à la hauteur de la situation pour ce qui est de ce grand débouché et de sa mise en valeur qui permettrait de donner une forte impulsion au commerce.

Je conviens avec l'honorable député de Rosedale que le marché domestique constitue notre principal débouché. Tout en appuyant le commerce étranger, nous ne devons pas négliger nos plus belles occasions qui se présentent au pays. J'apprends qu'on a découvert d'importants gisements aurifères à Watson-Lake. Ceux qui ont parcouru la route de l'Alaska savent que c'est l'une des routes les plus pittoresques au monde. Si nous la développons, nous donnerons un grand essor au commerce dans cette région. Je crois que des milliers de touristes américains prendraient cette route pour se rendre en Alaska. J'enfreins peut-être le Règlement en formulant de telles remarques, mais j'aimerais qu'on ne consacre pas autant de temps,—je ne dirai pas trop de temps,—à la question du commerce avec l'étranger. Le commerce avec l'étranger et les établissements étrangers sont nécessaires, mais j'aimerais que nos brillants jeunes députés s'occupent plus que par le passé de l'expansion du commerce avec l'étranger. J'aimerais que tous, et surtout nos brillants jeunes députés, ne négligent rien pour créer un marché beaucoup plus vaste au Canada. J'appuie donc le principe général du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford) passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1 (préambule abrogé.)

M. BLACKMORE: Le ministre voudrait-il nous indiquer quels avantages résulteront de cette mesure et pourquoi il y a lieu de l'adopter?

L'hon. M. MacKINNON: Peut-être l'honorable député n'était-il pas à son siège lorsque j'ai communiqué ces renseignements en

détail il y a quelques instants. S'il était absent, il trouvera, j'en suis sûr, des explications satisfaisantes au compte rendu.

M. BLACKMORE: Un résumé fera l'affaire.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il nous indiquer approximativement la somme d'argent mise en jeu par ce projet de loi? Il semble que le Gouvernement ait adopté pour politique d'acheter le commerce d'exportation. En d'autres termes, sous le régime de cette loi, nous avançons les fonds nécessaires pour acheter des marchandises produites au Canada et destinées à un pays étranger dans l'espoir d'accroître ainsi indéfiniment notre commerce avec l'étranger, et, je suppose, dans l'espoir de rentrer dans la plus grande partie de nos fonds, quoique j'aie des doutes quant au montant que nous pourrions recouvrer. Quelle est la somme en jeu? La loi prévoit des garanties souscrites par le Gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de 200 millions et des prêts aux autres gouvernements jusqu'à concurrence de 750 millions. En d'autres termes, il y a presque un milliard en jeu. Je me demande si nous ne nous montrons pas plus imprudents lorsqu'il s'agit de dépenser des centaines de millions que lorsqu'il s'agit de dépenser un million à une autre fin. Nous aimerions savoir combien on a dépensé jusqu'ici; combien de prêts ont été consentis jusqu'ici; combien de garanties ont été souscrites et à qui, et combien le ministre compte dépenser au cours des douze mois qui suivront.

L'hon. M. MacKINNON: L'honorable député traite actuellement de la deuxième partie de la loi.

M. GREEN: Monsieur le président, l'article 1er nous fournit d'habitude l'occasion de discuter l'ensemble du bill.

L'hon. M. MacKINNON: Monsieur le président, si les honorables députés consentent, je préférerais que nous discutions ces questions dans leur ordre logique. En fait la 1ère partie du bill relève du ministre du Commerce, tandis que la 2e partie, que j'essaierai de traiter aujourd'hui, relève à la fois des ministres des Finances et du Commerce. Si l'honorable député n'y voit pas d'inconvénient, je préférerais répondre à ses questions lorsque nous examinerons la partie II. Je dirai cependant que les prêts dont parle l'honorable député ont tous été approuvés.

M. GREEN: Par qui?

L'hon. M. MacKINNON: Par la Chambre.

M. GREEN: Les prêts particuliers ne sont pas approuvés par la Chambre.